



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux documents administratifs

Question écrite n° 113948

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontre une association de prévention du sectarisme dans l'accomplissement de sa mission de recherche. En effet, le cercle laïque pour la prévention du sectarisme a fait part du refus de l'administration de communiquer les conclusions qui résultaient d'inspections simultanées menées auprès des écoles Steiner en décembre 1999. La commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a jugé qu'à condition d'occulter un paragraphe, le document souhaité était communicable à toute personne qui en faisait la demande (avis n° 20061221-VA du 30 mars 2006). Aucune suite n'a été donnée à cet avis. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir garantir la mise à disposition de ce rapport dont la commission a estimé que la divulgation était conforme aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113948

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13137